



V I L L E D E
G E N È V E

VOTATION MUNICIPALE 4 MARS 2018



SOMMAIRE

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION (OBJETS 1-4) P.4

OBJET 1 RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 1 P.7

OBJET 2 RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 2 P.13

OBJET 3 RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 3 P.21

OBJET 4 RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 4 P.27

OBJET 5 INITIATIVE FÊTES DE GENÈVE IN-5 P.33

OBJET 6 CONTREPROJET À L'IN-5 P.41

OBJET 7 QUESTION SUBSIDIAIRE P.45

OBJET 8 RÉFÉRENDUM PETIT-SACONNEX P. 47

PRISES DE POSITION P.54

LE VOTE ÉLECTRONIQUE P.60

ADRESSES DES LOCAUX DE VOTE P.62

A VOTRE SERVICE P.63

OÙ ET QUAND VOTER ? P.64

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION (OBJETS 1-4)

DÉLIBÉRATION PR-1194

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettres A, B, C et G, l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ; sur proposition du Conseil administratif, décide par **41 OUI** contre **36 NON**

DÉLIBÉRATION I — BUDGET ADMINISTRATIF ET MODE DE FINANCEMENT

ARTICLE PREMIER — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les charges du budget de fonctionnement	F
de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 189 061 165
sous déduction des imputations internes de	<u>41 705 038</u>
soit un total des charges nettes de	1 147 356 127
et les revenus à	1 192 867 298
sous déduction des imputations internes de	<u>41 705 038</u>
soit un total des revenus nets de	1 151 162 260

L'excédent de revenus présumé s'élève à 3 806 133 F.

ARTICLE 2 — BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

A patrimoine administratif	F
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000
B patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
C total	F
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

ARTICLE 3 — MODE DE FINANCEMENT

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	F	F
A patrimoine administratif		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	78 212 118	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 3 806 133	
autofinancement		<u>82 018 251</u>
insuffisance de financement		17 981 749
B patrimoine financier		
investissements nets		30 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>3 279 109</u>
insuffisance de financement		26 720 891
C total		
investissements nets		130 000 000
amortissements ordinaires	81 491 227	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 3 806 133	
autofinancement		<u>85 297 360</u>
insuffisance de financement		44 702 640

ARTICLE 4 — COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 3 806 133 F correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

ARTICLE 5 — DÉROGATION

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

OBJET 1

RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 1

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1'000'000 F des dépenses générales des départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport à l'exercice précédent ?

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 31 août 2016, le Conseil administratif (CA) de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017, excédentaire à hauteur de 2,1 millions de francs. Lors de sa séance du 14 septembre 2016, le Conseil municipal (CM) est entré en matière sur ce projet de budget et l'a renvoyé en commissions des finances et spécialisées pour étude.

Mi-octobre 2016, le canton de Genève a transmis à la Ville de Genève de nouvelles prévisions fiscales pour 2017, faisant état d'un recul de 6 millions de francs par rapport aux précédentes estimations figurant dans le projet de budget 2017. Afin de conserver un projet de budget équilibré, le CA a dû procéder à de nouveaux arbitrages. Il a ainsi proposé près de 4 millions de francs de réduction de charges et déposé, le 10 novembre 2016, un projet de budget amendé excédentaire de 265'000 F.

Le CM a procédé à l'examen du projet de budget lors de sa séance du 10 décembre 2016. Cependant, pour divers motifs, une majorité du CM a décidé de le renvoyer en Commission des finances. Le 22 décembre 2016, le CM a voté à l'unanimité les douzièmes provisionnels pour les six premiers mois de 2017. Ce vote a permis à la Ville de Genève de fonctionner, dès le 1^{er} janvier 2017, sur la base d'un budget provisoire équivalent à celui de 2016.

Lors de sa séance des 26, 27 et 28 avril 2017, le CM a adopté le budget 2017, par 41 voix contre 36. A cette occasion, une majorité du CM a décidé d'opérer plusieurs réductions de charges par rapport au projet de budget amendé par le CA, pour un montant total de 3,5 millions de francs. Au final, le budget 2017 tel que voté par le CM présente un excédent de revenus de 3,8 millions de francs.

Le présent référendum communal vise à annuler :

- La décision de diminuer de 1'000'000 F les dépenses générales des départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, environnement urbain et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport au budget 2016.

Les électrices et les électeurs acceptant les arbitrages budgétaires opérés par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1— COMMENTAIRE DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal défend les arbitrages budgétaires effectués.

UNE DETTE TROP LOURDE

Depuis 10 ans, le budget de la Ville de Genève a augmenté de 10,34 %, soit une augmentation des dépenses de plus de 110 millions. Il culminait, en 2017, à près de 1,2 milliard. Cette fuite en avant doit être freinée afin de ne pas mettre en péril les prestations futures sachant, qu'en plus, la dette municipale a augmenté de 100 millions depuis 2010.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitants et habitantes ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

La majorité du Conseil municipal a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

Cette amélioration du résultat était d'autant plus nécessaire que le Conseil administratif avait inclus, dans son projet de budget initial, une recette qui devait être versée par les SIG à la Ville. Cette rétrocession n'ayant finalement pas été concrétisée par le Grand Conseil, le budget de la Ville aurait été déficitaire.

Au final, le budget initial restera quasiment identique vu que la diminution ne représente que 0,3 % du budget total de la Ville (1,2 milliard). Cette diminution est donc largement supportable par les différents départements concernés qui auront d'ailleurs le choix d'affecter les mesures d'économies votées là où ils estiment que cela est possible et nécessaire.

DES ARBITRAGES SUPPORTABLES

S'agissant plus particulièrement de la diminution de un million de francs des dépenses générales (sur un total de 199 millions), répartie de façon équitable au sein des cinq départements, celle-ci représente une baisse minimale de l'ordre de 0,5 % par département. Cette diminution ne porte dès lors en aucune manière atteinte à la qualité des prestations publiques offertes par la Ville de Genève. Elle permet au contraire d'affronter l'avenir avec sérénité. A plus forte raison lorsque les différents départements ne dépensent jamais la totalité des enveloppes budgétaires votées par le Conseil municipal.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à ce que l'action publique, source de cohésion sociale, soit à la hauteur des besoins des citoyen-ne-s et des impôts dont ils s'acquittent. Elle vous invite à voter OUI à cette délibération.

2— COMMENTAIRE DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET ÈAG)

La minorité du Conseil municipal s'est opposée aux réductions budgétaires pour plusieurs raisons.

AUCUNE JUSTIFICATION FINANCIÈRE AUX COUPES DÉCIDÉES

La majorité du Conseil municipal n'avait aucune raison financière de procéder à une diminution. Non seulement le projet de budget 2017 présenté par le Conseil administratif était équilibré, mais au surplus il dégagait un excédent financier de 265'000 F. La Ville de Genève jouit d'une excellente santé financière. Cela est rappelé par différentes études, qui saluent les performances de gestion de la commune.

Depuis 2007, la dette municipale a baissé de 17,9 % (soit de 330 millions). La moyenne du taux d'autofinancement des investissements sur 10 ans atteint les 144 %. Et les comptes 2016 affichent un boni de 32,5 millions de francs.

LE BON FONCTIONNEMENT DE LA VILLE EST MIS EN DANGER

Ces coupes entraînent par exemple une diminution des mandats confiés à des entreprises de nettoyage pour l'entretien des infrastructures et des bâtiments municipaux: cela impacte le nettoyage des places de jeux, des parcs, des pataugeoires ou encore des préaux des écoles. Elles touchent également des activités populaires réalisées en partenariat avec des prestataires externes, telles que les cours de sport pour les enfants (Ecoles de sport), la Fête de la musique, les activités « Sport Senior », les manifestations de « La ville est à vous » ou encore l'installation en hiver de patinoires aux Charmilles et aux Bastions. Pour ne citer que quelques exemples.

L'ÉCONOMIE LOCALE EST PÉNALISÉE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des partenaires importants de la Ville de Genève. Une part considérable de leur chiffre d'affaires est réalisée grâce aux mandats confiés et aux achats effectués par l'administration communale ainsi que les commandes de travaux sur les routes, pour l'amélioration des espaces publics et la construction de logements. De nombreux secteurs économiques sont touchés par cette coupe: citons les entreprises de nettoyage, les entreprises du bâtiment, les fournisseurs en matériel bureautique, les traiteurs, les imprimeurs, les agences de graphisme ou encore les ateliers de réparation.

Alors que la promotion économique locale fait partie des priorités de la Ville de Genève et que le contexte économique est tendu, priver les PME d'une partie de leurs recettes est incompréhensible et prétérite l'emploi.

La minorité du Conseil municipal (PS, Verts et ÈAG) vous invite donc à voter NON à cette délibération.

Le Conseil administratif ne soutient pas cette diminution budgétaire et vous invite à voter NON.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

NON AU PROGRAMME DE DÉMANTÈLEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Les coupes dans le budget 2017 de la Ville de Genève constituent le deuxième volet d'un programme de démantèlement social et culturel annoncé par les partis de droite (PLR, PDC, MCG, UDC) au début de la législature 2015-2020. Ce programme vise à couper, d'ici 2020, au moins 50 millions de francs dans le budget annuel de la Ville, éliminant ainsi toute une série de services et de prestations que la Ville garantit jusqu'ici à la population. En juin 2016, le corps électoral de la Ville de Genève a exprimé à plus de 60 % son refus de voir amputer les prestations culturelles et sociales de la Ville.

DES ATTAQUES IRRESPONSABLES CONTRE LA QUALITÉ DE VIE

Sachant que le projet de budget du Conseil administratif présentait un excédent et que le boni de l'année 2016 était de plus de 32 millions de francs, les coupes dans les prestations imposées par la droite relèvent d'une posture idéologique irresponsable, loin d'un projet de société en faveur de l'ensemble des habitant-e-s. En imposant ces coupes budgétaires, la majorité du Conseil municipal s'attaque à ce qui fait la richesse de notre Ville : la solidarité, la diversité de la création culturelle et les projets de lutte contre la précarité, l'isolement et les discriminations.

UNE VOTATION QUI GARDE TOUT SON SENS

Dans le budget 2017, les partis de droite ont opéré des coupes linéaires combattues par le premier référendum, ainsi que des coupes spécifiques, notamment dans la culture, le social et la solidarité internationale, qui font l'objet de trois autres référendums. La somme des coupes soumises aux 4 référendums s'élève à près de 2,5 millions de francs. Au cas où la votation du 4 mars 2018 devait avoir lieu sous le régime des « douzièmes provisionnels » basés sur le budget 2017, l'enjeu réel des référendums portant sur le rétablissement des sommes coupées serait encore plus important. De toute manière la votation populaire relative aux 4 référendums est essentielle, afin d'indiquer à nouveau la volonté populaire exprimée dans les urnes en juin 2016 dont la majorité de droite au Conseil municipal fait fi avec ses coupes dans le budget 2017 et son refus d'entrer en matière sur le budget 2018. A chaque fois, lorsque la droite est majoritaire dans les parlements, elle remet sur le métier sa politique des caisses vides accompagnée de mesures de démantèlement des prestations.

LE DERNIER MOT APPARTIENT AU PEUPLE

Face à cette droite se moquant ouvertement de la volonté populaire, il est donc indispensable de renouveler l'expression de cette volonté à chaque fois que l'occasion se présente avec des référendums et des initiatives. L'exercice des droits populaires a permis d'empêcher à trois reprises les hausses des tarifs TPG, d'empêcher les attaques contre les prestations, comme celles qu'aurait entraîné la baisse massive du taux d'imposition des entreprises (réforme dite RIE3) et de bloquer les coupes budgétaires de 2016. Les signaux politiques donnés par le corps électoral sont très importants parce que les majorités au parlement et au gouvernement ne peuvent pas continuer à bafouer la volonté populaire indéfiniment : si elles persistent, elles doivent savoir que tôt ou tard elles seront sanctionnées.

NON AUX COUPES D'UN MILLION DANS TOUTES LES PRESTATIONS

Les coupes linéaires dans les dépenses de tous les départements de la Ville pourront affecter toutes les prestations, toutes les subventions ainsi que l'ensemble du traitement du personnel de la Ville de Genève. Appliquées à la lettre, ces coupes comporteraient, entre autres, des diminutions de 50'000 F dans le budget du service d'incendie et secours (SIS), de plus de 100'000 F pour l'entretien des places de jeux et des bâtiments scolaires (préaux compris), 50'000 F pour le service des sports, 35'000 F pour les parcs et promenades et encore plus de 70'000 F pour les routes communales. Dans l'encouragement à la culture, il faudrait couper dans la subvention à l'Orchestre de la Suisse Romande, dans le budget de la Bibliothèque de Genève, dans les Bibliothèques municipales, dans le Musée d'Ethnographie et encore dans les Conservatoires et Jardins botaniques, etc. Au total, 250'000 F dans la culture. Puisque l'ensemble de ces coupes touchent toute l'administration municipale, celle-ci devra choisir entre couper de manière linéaire dans tous les services, ou couper plus lourdement dans certains services. Quelles prestations à la population seront touchées le plus durement ? Quelles associations et institutions verront leur subvention diminuer le plus fortement ? Celles mentionnées plus haut ? Ou plutôt les prestations de Cité Seniors comme la Croisière des aîné-e-s ? Le Grand Théâtre ? Les cultures dites alternatives ? La Fête de la Musique ? Les événements comme « La Rue est à Vous » ? L'ouverture de places de crèche ? La pose du revêtement phono absorbant sur les routes ? L'extension urgente des aménagements pour la circulation et le stationnement des vélos ? La pratique sportive pour toutes ?

NON AUX COUPES DANS LA SÉCURITÉ ET LE CADRE DE VIE

Couper dans les mandats externes signifie également réduire de nombreux services publics comme l'entretien et le nettoyage des écoles, des préaux, des parcs, des pataugeoires publiques et des infrastructures sportives. Dans tous les cas, le déficit d'entretien des infrastructures aboutirait à une détérioration des conditions d'accueil du public. De même, ces coupes affecteront l'achat de matériel pour les pompiers (SIS) et pour la voirie. Diminuer l'entretien et le nettoyage revient à réduire la sécurité.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève » vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes de 1'000'000 F soumises au référendum n°1.

OBJET 2

RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 2

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 340'000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent ?

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 31 août 2016, le Conseil administratif (CA) de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017, excédentaire à hauteur de 2,1 millions de francs. Lors de sa séance du 14 septembre 2016, le Conseil municipal (CM) est entré en matière sur ce projet de budget et l'a renvoyé en commissions des finances et spécialisées pour étude.

Mi-octobre 2016, le canton de Genève a transmis à la Ville de Genève de nouvelles prévisions fiscales pour 2017, faisant état d'un recul de 6 millions de francs par rapport aux précédentes estimations figurant dans le projet de budget 2017. Afin de conserver un projet de budget équilibré, le CA a dû procéder à de nouveaux arbitrages. Il a ainsi proposé près de 4 millions de francs de réduction de charges et déposé, le 10 novembre 2016, un projet de budget amendé excédentaire de 265'000 F.

Le CM a procédé à l'examen du projet de budget lors de sa séance du 10 décembre 2016. Cependant, pour divers motifs, une majorité du CM a décidé de le renvoyer en Commission des finances. Le 22 décembre 2016, le CM a voté à l'unanimité les douzièmes provisionnels pour les six premiers mois de 2017. Ce vote a permis à la Ville de Genève de fonctionner, dès le 1^{er} janvier 2017, sur la base d'un budget provisoire équivalent à celui de 2016.

Lors de sa séance des 26, 27 et 28 avril 2017, le CM a adopté le budget 2017, par 41 voix contre 36. A cette occasion, une majorité du CM a décidé d'opérer plusieurs réductions de charges par rapport au projet de budget amendé par le CA, pour un montant total de 3,5 millions de francs. Au final, le budget 2017 tel que voté par le CM présente un excédent de revenus de 3,8 millions de francs.

Le présent référendum communal vise à annuler :

- La décision de diminuer de 340'000 F les dépenses pour la solidarité internationale par rapport au budget 2016.

Les électrices et les électeurs acceptant les arbitrages budgétaires opérés par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1— COMMENTAIRES DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal défend les arbitrages budgétaires effectués.

UNE DETTE TROP LOURDE

Depuis 10 ans, le budget de la Ville de Genève a augmenté de 10,34 %, soit une augmentation des dépenses de plus de 110 millions. Il culminait en 2017 à près de 1,2 milliard. Cette fuite en avant doit être freinée afin de ne pas mettre en péril les prestations futures sachant, qu'en plus, la dette municipale a augmenté de 100 millions depuis 2010.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève. La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Cette amélioration du résultat était d'autant plus nécessaire que le Conseil administratif avait inclus, dans son projet de budget initial, une recette qui devait être versée par les SIG à la Ville. Cette rétrocession n'ayant finalement pas été concrétisée par le Grand Conseil, le budget de la Ville aurait été déficitaire.

La diminution de 340'000 F du budget de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) ne mettra pas en péril l'action de la Ville de Genève en matière de solidarité internationale. Elle pourra en effet toujours y consacrer plus de 5 millions de francs et soutenir de très nombreux projets de qualité. La Ville de Genève continuera ainsi à faire partie des communes genevoises les plus actives en matière de solidarité internationale et à honorer ses engagements, tant sur le plan cantonal que sur le plan international. Sachant que Genève (canton et communes) contribue à 45 % du total de l'aide au développement Suisse.

MAINTENIR LE SOUTIEN À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Il convient par ailleurs de préciser que la majorité du Conseil municipal a voté, en contrepartie de cette baisse du budget de la DGVS, une subvention équivalente de 340'000 F en faveur de la Croix-Rouge genevoise pour financer un programme d'aide au retour et de réinsertion de personnes souhaitant volontairement rentrer dans leur pays d'origine. Il est donc faux de prétendre que les dépenses en matière d'aide au développement diminuent, elles sont simplement mieux affectées et mieux ciblées que jusqu'à maintenant. Notamment en mettant fin au subventionnement de projets dont l'utilité est douteuse ou qui font doublon avec l'action du Canton et de la Confédération.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à ce que l'aide au développement soit utilisée de la meilleure manière possible. Elle vous invite à voter OUI à cette délibération.

2— COMMENTAIRES DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EÀG)

La minorité du Conseil municipal s'est opposée à la réduction du budget consacré à la solidarité internationale, pour plusieurs raisons.

CETTE RÉDUCTION BUDGÉTAIRE PÉNALISE UN DOMAINE CLÉ DE NOTRE VILLE

Berceau de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, siège de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, patrie d'Henry Dunant, Gustave Moynier, Gustave Ador et Louis Appia, la Ville de Genève se distingue par sa longue tradition humanitaire, son ouverture au monde et son rôle de ville-hôte. Fidèle à cet héritage séculaire, la Ville de Genève envisage la solidarité comme une nécessité. Ce faisant, elle a un rôle de relais pour renforcer l'action de nombreux/ses citoyen-ne-s, qui s'engagent – au sein d'associations, d'écoles, de services municipaux, d'églises – en faveur d'un monde plus juste. La solidarité internationale fait ainsi clairement partie de l'identité genevoise.

En réduisant le budget de l'aide au développement alors que le CA souhaitait l'augmenter, la majorité du CM s'attaque à un domaine clé de la Ville de Genève. Outre sa portée symbolique, cette décision – qui est intervenue au moment où la commune célébrait les 50 ans de son action en matière de solidarité internationale – est lourde de conséquences. En effet, elle oppose les besoins (d'ici et d'ailleurs), diminue les ressources à disposition et impactera négativement l'activité de nombreuses associations.

IL N'Y A AUCUNE JUSTIFICATION FINANCIÈRE À CETTE RÉDUCTION BUDGÉTAIRE

De surcroît, la majorité du CM n'avait aucune raison financière de procéder à une diminution du budget de la Délégation Genève Ville Solidaire. Non seulement le projet de budget 2017 présenté par le CA était équilibré, mais il dégagait au surplus un léger excédent financier de 265'000 F.

La minorité du Conseil municipal (PS, Verts et EàG) vous invite donc à voter NON à cette délibération.

Le Conseil administratif ne soutient pas cette diminution budgétaire et vous invite à voter NON.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Pour les commentaires de caractère général, nous renvoyons aux quatre premiers paragraphes du commentaire du comité référendaire au référendum n° 1 (page 11):

- **Non au programme de démantèlement social et culturel**
- **Des attaques irresponsables contre la qualité de vie**
- **Une votation qui garde tout son sens**
- **Le dernier mot appartient au peuple**

NON AUX COUPES DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Contrairement à ce qu'affirme la droite municipale qui a voté la coupe de 340'000 F dans la solidarité internationale, celle-ci n'est pas compensée par d'autres dépenses supplémentaires de la Ville. Très concrètement, près de la moitié de cette coupe affecterait les projets de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). L'autre moitié frapperait les projets soutenus par la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS). Cette coupe est d'autant moins justifiée qu'une grande majorité du Conseil municipal fait un bilan très élogieux du travail de ces deux institutions et que cette coupe a été opérée alors même que l'ensemble du budget présenté était à l'équilibre.

NON AU DÉMANTÈLEMENT DE L'AIDE AUX ORGANISATIONS OEUVRANT SUR LE TERRAIN DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

La Ville de Genève, comme les autres communes du canton, consacre une partie de son budget à soutenir des petits projets de coopération au développement, d'aide humanitaire et de défense des droits humains dans des pays pauvres où ces droits sont particulièrement menacés par des guerres ou des régimes autoritaires. Par ailleurs, la Confédération souligne l'importance de ces contributions communales. Ces soutiens ne vont jamais à des gouvernements ou à des Etats, mais à des projets concrets gérés par des hommes et des femmes qui s'engagent directement sur le terrain au bénéfice des populations locales et contribuent à ce qu'elles puissent y vivre dignement. Il s'agit donc aussi d'une prévention active des migrations forcées.

Alors que la Ville de Genève s'est engagée à atteindre le 0,7% de son budget pour l'aide internationale, couper 340'000 F dans la solidarité internationale équivaldrait à la suppression du financement de 12 à 15 projets dès 2017. Cela pénaliserait les petites associations engagées bénévolement sur le terrain qui suivent des projets concrets. Les montants coupés représentent pour des communautés villageoises concernées, des coopératives de femmes et des organisations de la société civile du Sud, un geste de solidarité, ainsi qu'une aide bienvenue et essentielle pour faire fonctionner des dispensaires, des écoles, avoir accès à l'eau potable, à l'éducation des enfants et à la formation professionnelle pour donner un avenir aux jeunes ou encore pour lutter contre la torture et pour la protection des défenseurs des droits humains menacés.

Ces coupes indiscriminées dévalorisent le travail dans l'aide humanitaire, la coopération internationale et la lutte pour le respect des droits humains alors que ces engagements contribuent de manière importante aussi au rayonnement de Genève dans le monde. Les coupes dans la solidarité internationale ne procèdent nullement d'une volonté de mettre la « priorité aux Genevois » comme l'affirme la droite populiste car cette même droite coupe aussi dans des prestations en faveur de la population genevoise, notamment la moins fortunée, comme le montre la coupe dans les allocations de rentrée scolaire qui fait l'objet du référendum numéro 4.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève » vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes de 340'000 F dans la solidarité internationale soumises au référendum n° 2.

OBJET 3

RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 3

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 963'160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent?

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 31 août 2016, le Conseil administratif (CA) de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017, excédentaire à hauteur de 2,1 millions de francs. Lors de sa séance du 14 septembre 2016, le Conseil municipal (CM) est entré en matière sur ce projet de budget et l'a renvoyé en commissions des finances et spécialisées pour étude.

Mi-octobre 2016, le canton de Genève a transmis à la Ville de Genève de nouvelles prévisions fiscales pour 2017, faisant état d'un recul de 6 millions de francs par rapport aux précédentes estimations figurant dans le projet de budget 2017. Afin de conserver un projet de budget équilibré, le CA a dû procéder à de nouveaux arbitrages. Il a ainsi proposé près de 4 millions de francs de réduction de charges, dont 663'000 F dans les dépenses générales de la culture, et déposé, le 10 novembre 2016, un projet de budget amendé excédentaire de 265'000 F.

Le CM a procédé à l'examen du projet de budget lors de sa séance du 10 décembre 2016. Cependant, pour divers motifs, une majorité du CM a décidé de le renvoyer en Commission des finances. Le 22 décembre 2016, le CM a voté à l'unanimité les douzièmes provisionnels pour les six premiers mois de 2017. Ce vote a permis à la Ville de Genève de fonctionner, dès le 1^{er} janvier 2017, sur la base d'un budget provisoire équivalent à celui de 2016.

Lors de sa séance des 26, 27 et 28 avril 2017, le CM a adopté le budget 2017, par 41 voix contre 36. A cette occasion, une majorité du CM a décidé d'opérer plusieurs réductions de charges par rapport au projet de budget proposé par le CA, pour un montant total de 3,5 millions de francs. Au final, le budget 2017 tel que voté par le CM présente un excédent de revenus de 3,8 millions de francs.

Le présent référendum communal vise à annuler :

- La décision de diminuer de 963'160 F les dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport au budget 2016.

Les électrices et les électeurs acceptant les arbitrages budgétaires opérés par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1— COMMENTAIRES DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal (CM) défend les arbitrages budgétaires effectués.

UNE DETTE TROP LOURDE

Depuis 10 ans, le budget de la Ville de Genève a augmenté de 10,34 %, soit une augmentation des dépenses de plus de 110 millions. Il culminait en 2017 à près de 1,2 milliard. Cette fuite en avant doit être freinée afin de ne pas mettre en péril les prestations futures sachant, qu'en plus, la dette municipale a augmenté de 100 millions depuis 2010.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève. La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Cette amélioration du résultat était d'autant plus nécessaire que le Conseil administratif avait inclus, dans son projet de budget initial, une recette qui devait être versée par les SIG à la Ville. Cette rétrocession n'ayant finalement pas été concrétisée par le Grand Conseil, le budget de la Ville aurait été déficitaire.

La diminution de 963'160 F, qui fait l'objet du présent référendum, a été opérée en grande partie (663'000 F) par le Conseil administratif lui-même lors des arbitrages budgétaires qu'il a menés à l'automne 2016 avant de déposer son projet de budget définitif. Aux yeux de la majorité, le Conseil administratif a donc jugé que cette diminution était raisonnable et qu'elle ne mettait pas en danger les prestations offertes dans notre commune.

DES ARBITRAGES SUPPORTABLES

La majorité a par ailleurs estimé qu'un effort supplémentaire de 300'000 F, dans le domaine des mandats à des tiers ou de l'achat de fournitures, constituait une économie marginale et largement supportable pour le budget de la Ville, ces montants ne cessant d'augmenter années après années. On constate d'ailleurs chaque année aux comptes que cet argent n'est de toute façon pas dépensé dans sa totalité. Aucune prestation n'est ainsi mise en danger à travers cette mesure prise tant par le Conseil municipal que le Conseil administratif.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à ce que l'administration ait les moyens de travailler et soit à la hauteur des besoins des citoyen-ne et des impôts dont ils s'acquittent. Elle vous invite à voter OUI à cette délibération.

2— COMMENTAIRES DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EÀG)

La minorité du Conseil municipal s'est opposée à ces réductions budgétaires, pour plusieurs raisons :

DES PRESTATIONS CULTURELLES MENACÉES

Ces budgets permettent de développer les expositions dans nos musées, d'acquérir des collections accessibles au plus grand nombre dans nos bibliothèques, de proposer des activités de médiation, des rendez-vous pour les familles lors des vacances scolaires ou des « afterworks » pour les jeunes adultes. Les manifestations grand public en libre accès, telles que les concerts au Parc La Grange, la Nuit des Musées, ne pourront pas être maintenues en quantité, qualité et diversité égales ou supérieures si les budgets devaient diminuer. Pour la Fête de la Musique, ce sont autant de musicien-ne-s qui ne joueront plus, de scènes et de partages en moins pour un événement dont tout le monde reconnaît que, avec la Fête de l'Escalade en décembre, c'est l'un des plus fédérateurs de Genève.

Les budgets de fonctionnement et d'entretien permettent de financer les activités qui se déroulent au sein de nouvelles institutions, notamment le nouveau Musée d'Ethnographie et l'Alhambra rénové.

L'ÉCONOMIE LOCALE EST PÉNALISÉE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des partenaires importants de la Ville de Genève. Chaque année, elles réalisent une part considérable de leur chiffre d'affaires grâce aux mandats confiés et les achats réalisés par l'administration communale par le biais de ces budgets. De nombreux secteurs économiques sont touchés par cette coupe : citons les entreprises de nettoyage, les entreprises du bâtiment, les fournisseurs en matériel bureautique ou de sonorisation musicale, les traiteurs, les imprimeurs, les agences de graphisme ou encore les réparateurs. Alors que la promotion économique locale fait partie des priorités de la Ville de Genève, et que le contexte économique est tendu, priver les PME d'une partie de leurs recettes est incompréhensible.

La minorité du Conseil municipal (PS, Verts et EàG) vous invite donc à voter NON à cette délibération.

Le Conseil administratif ne soutient pas cette diminution budgétaire et vous invite à voter NON.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Pour les commentaires de caractère général, nous renvoyons aux quatre premiers paragraphes du commentaire du comité référendaire au référendum n° 1 (page 11):

- Non au programme de démantèlement social et culturel
- Des attaques irresponsables contre la qualité de vie
- Une votation qui garde tout son sens
- Le dernier mot appartient au peuple

NON AUX COUPES DANS LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POPULAIRES

Cette coupe de 963'160 F impacte les grandes manifestations culturelles, telles que la Fête de la Musique, le Festival Musiques en été ou la Nuit des Musées, le développement d'expositions dans nos musées, l'acquisition des collections accessibles au plus grand nombre dans nos bibliothèques, les activités de médiation, les rendez-vous dédiés aux familles lors des vacances scolaires, l'encouragement à l'accès aux musées pour les jeunes adultes, certaines prestations gratuites dont l'accès aux expositions permanentes, les premiers dimanches du mois, ou l'emprunt de livres dans les bibliothèques, ainsi que des manifestations grand public en libre accès, tels que les concerts au Parc La Grange ou la Fête de la Musique. Pour cet événement culturel qui est probablement le plus populaire de Genève, ce seront autant de musiciens qui ne joueront plus, de scènes et de partages en moins. Ces manifestations populaires permettent l'accès à la culture et aux connaissances. Elles constituent un soutien à la création artistique locale. Leur succès sans cesse grandissant témoigne de l'attachement des Genevoises et Genevois à ces événements ainsi que de leur soutien à l'art théâtral.

De plus, ces coupes budgétaires frappent également le soutien technique et logistique des manifestations culturelles et des jeunes troupes de théâtre qui débutent. Cela équivaut donc à la suppression de postes de travail.

UNE RICHESSE DE NOTRE VILLE QUE NOUS DEVONS PRÉSERVER À TOUT PRIX

La musique, le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques, les institutions culturelles emploient non seulement des artistes, mais aussi des artisans, des techniciens, des administrateurs, des graphistes, des électriciens dont le savoir-faire est menacé. Sans un soutien public important à la vie culturelle dans son ensemble, ce secteur sera gravement pénalisé en termes d'emplois et cela augmentera le taux de chômage à Genève. Sachant qu'un franc investi dans la culture rapporte au minimum trois francs à l'économie et à la collectivité, cette attaque contre la culture est totalement contre-productive!

LA CULTURE C'EST PLUS DE LIBERTÉ ET PLUS DE DÉMOCRATIE

Une offre culturelle diversifiée s'adresse à l'ensemble des différents publics que compose la population. Elle est indispensable au maintien d'une société libre, plurielle et capable de décider démocratiquement des choix de société. Les prestations dans les lignes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) sont essentielles pour permettre l'accès de tout le monde à l'offre culturelle. Ces coupes entraîneraient une perte très grave

en termes de richesse et de diversité du débat d'idées à Genève. Avec moins de culture, nous deviendrions tous plus pauvres. Le 15 décembre 2015, la droite majoritaire a opéré 3,15 millions de francs de coupes dans les subventions à la culture et au social, en dépit d'un budget pourtant excédentaire de 8 millions de francs présenté par l'exécutif. Une absurdité ! Le corps électoral suite à un référendum a refusé d'entamer cette offre culturelle en juin 2016 à plus de 60%.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève » vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes de 963'160 F dans l'encouragement à la culture (référendum n° 3).

OBJET 4

RÉFÉRENDUM BUDGET 2017 4

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 150'000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent?

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 31 août 2016, le Conseil administratif (CA) de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017, excédentaire à hauteur de 2,1 millions de francs. Lors de sa séance du 14 septembre 2016, le Conseil municipal (CM) est entré en matière sur ce projet de budget et l'a renvoyé en commissions des finances et spécialisées pour étude.

Mi-octobre 2016, le canton de Genève a transmis à la Ville de Genève de nouvelles prévisions fiscales pour 2017, faisant état d'un recul de 6 millions de francs par rapport aux précédentes estimations figurant dans le projet de budget 2017. Afin de conserver un projet de budget équilibré, le CA a dû procéder à de nouveaux arbitrages. Il a ainsi proposé près de 4 millions de francs de réduction de charges et déposé, le 10 novembre 2016, un projet de budget amendé excédentaire de 265'000 F.

Le CM a procédé à l'examen du projet de budget lors de sa séance du 10 décembre 2016. Cependant, pour divers motifs, une majorité du CM a décidé de le renvoyer en Commission des finances. Le 22 décembre 2016, le CM a voté à l'unanimité les douzièmes provisionnels pour les six premiers mois de 2017. Ce vote a permis à la Ville de Genève de fonctionner, dès le 1^{er} janvier 2017, sur la base d'un budget provisoire équivalent à celui de 2016.

Lors de sa séance des 26, 27 et 28 avril 2017, le CM a adopté le budget 2017, par 41 voix contre 36. A cette occasion, une majorité du CM a décidé d'opérer plusieurs réductions de charges par rapport au projet de budget proposé par le CA, pour un montant total de 3,5 millions de francs. Au final, le budget 2017 tel que voté par le CM présente un excédent de revenus de 3,8 millions de francs.

Le présent référendum communal vise à annuler :

- La décision de diminuer de 150'000 F les dépenses pour l'allocation de rentrée scolaire par rapport au budget 2016.

Les électrices et les électeurs acceptant les arbitrages budgétaires opérés par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1— COMMENTAIRES DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal défend les arbitrages budgétaires effectués.

UNE DETTE TROP LOURDE

Depuis 10 ans, le budget de la Ville de Genève a augmenté de 10,34 %, soit une augmentation des dépenses de plus de 110 millions. Il culminait en 2017 à près de 1,2 milliard. Cette fuite en avant doit être freinée afin de ne pas mettre en péril les prestations futures sachant, qu'en plus, la dette municipale a augmenté de 100 millions depuis 2010.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève. La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Cette amélioration du résultat était d'autant plus nécessaire que le Conseil administratif avait inclus, dans son projet de budget initial, une recette qui devait être versée par les SIG à la Ville. Cette rétrocession n'ayant finalement pas été concrétisée par le Grand Conseil, le budget de la Ville aurait été déficitaire.

S'agissant plus particulièrement de l'allocation de rentrée scolaire, il convient de préciser que la Ville n'avait pas dépensé, en 2015 et en 2016, l'entier de la somme prévue au budget. Les comptes laissent en effet apparaître un non-dépensé de près de 69'000 F en 2015, et de 57'000 F en 2016. C'est la raison pour laquelle la majorité a jugé qu'il était tout à fait envisageable de réduire les montants prévus en 2017.

FAVORISER LE COMMERCE LOCAL

La majorité a par ailleurs demandé que cette allocation soit désormais versée en bons d'achat utilisables dans les commerces de la Ville de Genève de manière à soutenir le commerce local qui contribue, via la fiscalité, à financer les prestations publiques de la commune.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à soutenir les familles et à aider ceux qui en ont besoin, elle souhaite simplement mettre fin à la politique qui vise à mettre des sommes artificiellement élevées au budget, situation constatée chaque année aux comptes lorsqu'on relève que la totalité des budgets ne sont pas dépensés. Elle vous invite à voter OUI à cette délibération.

2— COMMENTAIRES DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EÀG)

La minorité du Conseil municipal s'est opposée à la diminution du montant destiné à l'allocation de rentrée scolaire pour plusieurs raisons.

En 2016, 2'571 familles et 3'838 enfants ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire pour un montant total de 542'840 F, en légère hausse par rapport à 2015 (2%).

Lors des débats budgétaires, la majorité du CM a amputé de 90'600 F l'allocation de rentrée scolaire. Au moment d'élaborer le projet de budget 2017, le Conseil administratif avait pourtant déjà diminué cette ligne budgétaire de 600'000 F à 540'600 F.

UNE COUPE QUI TOUCHE LES FAMILLES LES PLUS MODESTES

L'allocation de rentrée scolaire est une prestation sociale versée sous condition de revenus, en application du Règlement relatif aux aides financières du Service social.

Cette allocation est réservée aux familles les plus modestes, domiciliées en Ville de Genève, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de séjour valable. Elle est accordée pour chaque enfant à charge, fréquentant un des degrés de la scolarité obligatoire. La condition suivante doit toutefois être remplie: l'enfant doit bénéficier, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que le Canton de Genève accorde aux assuré-e-s de condition économique modeste.

UNE PRESTATION PEU COÛTEUSE ET EFFICACE

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire est de 130 F par an pour un enfant à l'école primaire et de 180 F par an pour un enfant au Cycle d'orientation. Il est versé sous forme monétaire, par virement bancaire.

Le nombre de familles qui sollicitent cette allocation et d'enfants qui en bénéficient témoigne de sa pertinence.

UN NOMBRE STABLE DE BÉNÉFICIAIRES

Selon les estimations du Service social, le nombre de personnes au bénéfice d'un subside cantonal d'assurance-maladie devrait rester stable en 2017.

La minorité du Conseil municipal (PS, Verts et EàG) vous invite donc à voter NON à cette délibération.

Le Conseil administratif ne soutient pas cette diminution budgétaire et vous invite à voter NON.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Pour les commentaires de caractère général, nous renvoyons aux quatre premiers paragraphes du commentaire du comité référendaire au référendum n° 1 (page 11):

- Non au programme de démantèlement social et culturel
- Des attaques irresponsables contre la qualité de vie
- Une votation qui garde tout son sens
- Le dernier mot appartient au peuple

NON AUX COUPES DANS L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

L'allocation de rentrée scolaire (130 F par an pour un enfant à l'école primaire et 180 F par an pour un enfant au Cycle d'orientation) est réservée aux familles les plus modestes, domiciliées en Ville de Genève, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de séjour valable. Elle est accordée pour chaque enfant à charge, fréquentant un des degrés de la scolarité obligatoire. La condition suivante doit toutefois être remplie: l'enfant doit bénéficier, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que le Canton de Genève accorde aux assuré-e-s de condition économique modeste.

Le montant de l'allocation rentrée scolaire est versé sous forme monétaire, par virement bancaire dès que les documents demandés prouvant le droit à cette aide sont transmis au Service social de la Ville de Genève. Elle donne un coup de pouce aux familles pour acheter le matériel exigé par l'école en début d'année.

UNE COUPE MESQUINE DANS UN BUDGET DE PLUS D'UN MILLIARD DE FRANCS

Comment comprendre que la droite majoritaire au parlement municipal ait osé s'attaquer aux familles les plus modestes, celles qui peinent à acheter les chaussures de gym ou des cartables à leurs enfants en proposant une coupe qui stigmatise en milieu scolaire des enfants qui sont déjà en situation de vulnérabilité.

Par cette frappe ciblée, le PDC, le PLR, l'UDC et le MCG expriment par là même leur dédain envers les familles qui ont de plus en plus de difficulté à boucler leurs fins de mois.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève » vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes de 150'000 F dans les dépenses pour les allocations de rentrée scolaire.

OBJET 5

INITIATIVE IN-5

Acceptez-vous l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?

TEXTE DE L'INITIATIVE

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE IN-5 « POUR DES FÊTES DE GENÈVE PLUS COURTES ET PLUS CONVIVIALES »

Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et leur impact sur le pourtour de la Rade doit être limité. Dès lors les autorités de la Ville de Genève ne peuvent octroyer de concession, sur l'ensemble du domaine public communal et particulièrement le pourtour de la Rade, qu'à la condition qu'un concept culturel pour ces Fêtes soit agréé par un comité désigné par le Conseil administratif.

Ce comité sera composé de 8 personnes réunissant des spécialistes et des acteurs représentatifs des activités culturelles en Ville de Genève, ainsi que des représentant-e-s des associations de quartier et d'habitant-e-s concernés, notamment un-e représentant-e des Eaux-Vives, un-e représentant-e des Pâquis et un-e représentant-e de l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis (AUBP).

Ce comité devra garantir que :

- Les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle ;
- La production d'artistes locaux soit assurée ;
- Les Fêtes de Genève, les pré-Fêtes et leurs annexes (Lake Parade) se dérouleront au maximum durant une semaine ;
- L'espace destiné aux forains se tienne prioritairement sur la Plaine de Plainpalais et que les nuisances découlant de leurs activités soient réduites au maximum ;
- Le libre accès à toutes les activités soit garanti et à des coûts accessibles ;
- Soit interdite la publicité pour l'alcool et le tabac ;
- Le prix des consommations soit accessible ;
- Soient prises toutes les mesures afin de protéger efficacement les arbres ainsi que les pelouses et les massifs floraux afin d'éviter leur remise en état après les Fêtes ;
- Les feux d'artifices soient maintenus.

La concession définie par un cahier des charges doit être octroyée pour 5 années non renouvelables. Elle peut être dénoncée immédiatement durant le mois suivant les Fêtes. L'accessibilité au site devra rester gratuite. Toutefois, lors des feux d'artifice, certaines places bien situées peuvent faire l'objet d'une commercialisation.

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

L'initiative populaire communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » (ci-après « l'initiative ») demande à la Ville de Genève de constituer un comité de 8 personnes réunissant des spécialistes et des représentants des activités culturelles et associatives de quartiers concernés qui agréerait le concept général des Fêtes de Genève. L'initiative conditionne la mise à disposition du domaine public par la municipalité à la limitation de la durée des festivités (Fêtes de Genève, pré-Fêtes et leurs annexes (Lake Parade)) à une semaine maximum (7 jours) et à ce que l'espace destiné aux forains se situe prioritairement sur la Plaine de Plainpalais.

Au surplus, l'initiative demande au comité de garantir que :

- Les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle ;
- La production d'artistes locaux soit assurée ;
- Le libre accès à toutes les activités soit garanti et à des coûts accessibles ;
- La publicité pour l'alcool et le tabac soit interdite [ce qui est déjà prévu dans l'article 9 de la Loi sur les procédés de réclame] ;
- Les prix des consommations soient accessibles ;
- Toutes les mesures soient prises afin de protéger efficacement les arbres, massifs floraux et pelouses ;
- Les feux d'artifice soient maintenus.

L'initiative autorise que certaines places bien situées fassent l'objet d'une commercialisation lors des feux d'artifice.

Il est à noter que la prochaine édition des Fêtes de Genève ne sera pas impactée par l'acceptation de l'initiative en raison des délais de mise en œuvre prévus par la loi.

Par **62 NON** contre **9 OUI**, le Conseil municipal a refusé l'initiative. Il a accepté le principe d'un contreprojet.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

Point de vue du Conseil municipal et du Conseil administratif

EN BREF

Les autorités souhaitent le maintien des Fêtes de Genève (ci-après « les Fêtes ») ainsi que du Grand Feu d'Artifice, car ils sont populaires et ont un impact positif sur l'économie genevoise. **Le Conseil municipal et le Conseil administratif recommandent le rejet de l'initiative populaire communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales »** (ci-après « l'initiative »), **qu'ils jugent excessive, et l'acceptation du contreprojet.**

INTRODUCTION

La Fondation Genève Tourisme & Congrès (ci-après « la Fondation GT&C ») organise les Fêtes et assure le financement de la manifestation. Elle vise l'autofinancement en générant des recettes principalement grâce au sponsoring, à la location d'emplacements (par ex. stands et manèges forains) et à la vente de places assises pour le Grand Feu d'Artifice.

Chaque année, la Ville de Genève met gratuitement à la disposition de l'organisateur son domaine public sur les quais de la rade par le biais d'un accord-cadre. La municipalité fixe aussi le périmètre de la manifestation et les conditions d'utilisation de son domaine public. Comme le Canton, la Ville de Genève fournit des prestations en nature (sécurité, nettoyage, matériel de fête, etc.) à l'organisateur. Elle n'intervient toutefois pas sur la programmation, le concept des Fêtes ni sur le choix des animations et des exploitants.

Le nombre de visiteurs lors de l'édition 2017 a été estimé à plus d'un million de personnes¹. A teneur d'une analyse intitulée « Importance économique du tourisme genevois – Impact du tourisme genevois en particulier des Fêtes de Genève » menée par BAK Basel Economics Institute à la demande de la Fondation GT&C, les effets économiques directs et indirects des Fêtes (valeur ajoutée brute) en 2014 s'élevaient à 65 millions de francs pour le Canton.

ARGUMENTS

L'initiative ne permet pas de garantir la pérennité des Fêtes, y compris du Grand Feu d'Artifice, sans apport important de fonds publics et/ou privés.

La durée des Fêtes prévue par l'initiative (7 jours) est jugée trop courte par rapport à la durée actuelle (11 jours) pour générer des revenus suffisants afin d'assurer la pérennité de la manifestation. Le déplacement d'une grande partie des forains sur la Plaine de Plainpalais conduira à l'éclatement des Fêtes et très probablement à une baisse des recettes pour l'organisateur de la manifestation (et occasionnera une augmentation des nuisances pour les riverains de ce quartier).

¹ « Les Fêtes de Genève ne feront pas d'étincelles en 2018 », Le Temps, 14 août 2017, Genève

L'initiative oblige les autorités de la Ville de Genève « à prendre en main le contenu [des] Fêtes », sans toutefois préciser qui devra financer cette manifestation. Or, en adoptant un contreprojet à l'initiative, la majorité du Conseil municipal a exprimé son refus que les Fêtes soient financées par les contribuables de la Ville de Genève. Il paraît donc improbable que la municipalité finance le manque à gagner résultant d'une durée trop courte de la manifestation (7 jours) prévue par l'initiative. Un financement complémentaire d'origine privée n'est pas assuré. Cette incertitude quant au financement des Fêtes est une menace pour le maintien du Grand Feu d'Artifice.

Au surplus, **l'initiative n'est pas opportune car elle prévoit des conditions** (convivialité, valorisation du savoir-faire local, libre accès aux activités, prix raisonnables, protection des espaces verts, etc.) **que la Ville de Genève exige déjà de la part de l'organisateur dès l'édition 2016**, dans le cadre de l'octroi de la permission d'utilisation du domaine public.

Par ailleurs, l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac exigée par l'initiative est déjà prévue par la Loi genevoise sur les procédés de réclame. Cette interdiction a ainsi déjà été appliquée aux précédentes éditions des Fêtes. L'initiative n'est donc pas utile sur ce point non plus.

Enfin, **le comité voulu par l'initiative**, qui doit être désigné par le Conseil administratif pour agréer le concept culturel des Fêtes, paraît très exclusif. Il **n'est en effet pas représentatif de tous les quartiers de la Ville de Genève et de l'ensemble des milieux concernés** par une manifestation de portée régionale et internationale (par ex. absence des associations de commerçants, du tourisme et de la restauration).

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal et le Conseil administratif invitent les citoyennes et les citoyens à voter NON le 4 mars 2018 à l'initiative populaire communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales ».

COMMENTAIRE DU COMITÉ D'INITIATIVE

En quelques décennies les Fêtes de Genève ont progressivement passé de 48 heures (du vendredi soir au dimanche soir) à 25 jours.

Ce qui était alors une fête à l'usage des Genevois, à leur grande satisfaction, s'est petit à petit converti en business, où les profits de quelques-uns se sont imposés au détriment de l'ensemble des habitants.

A la meilleure période de l'année, les Genevois comme les touristes, sont privés du libre accès au pourtour de la rade, qui défigurée, offre au regard de nos visiteurs la vue d'un champ de foire, en lieu et place de son prestigieux panorama.

L'impact négatif des Fêtes sur la rade s'est prolongé jusqu'à 3 mois, du montage des installations, mi-juillet, à la fin de la remise en état des pelouses, aux alentours de mi-octobre.

Pour beaucoup d'habitants (notamment des quartiers des Pâquis et des Eaux-Vives), les nuisances sont devenues insupportables: bruit, trafic, incivilités, déprédations, saleté, dégâts aux pelouses et massifs floraux, ainsi que dommages irréversibles aux arbres (branches cassées, blessures au tronc et piétinement du pourtour racinaire).

Malgré deux pétitions de citoyens, munies de plusieurs centaines de signatures, adressées au Conseil municipal en 2002 et 2012, nos autorités ont fait la sourde oreille, et honteusement ont laissé au fil des ans la situation se dégrader de plus en plus.

L'initiative populaire s'est ainsi imposée comme dernier recours pour faire entendre la voix des citoyens.

Elle propose une solution équilibrée et respectueuse de l'intérêt de tous les habitants :

- Plus de qualité artistique, culturelle, festive et conviviale, assurée par des artistes et acteurs culturels locaux.
- Moins de nuisances pour les habitants et moins d'emprise et d'impact visuel sur la rade.
- Plus de respect de l'environnement, moins de dégâts et de déprédations.

CONTRAIREMENT AU CONTREPROJET

qui propose 11 jours dont 2 week-ends

L'INITIATIVE propose une durée de 7 jours dont 1 week-end.

L'INITIATIVE garantit par ailleurs un non-retour en arrière, pas de possibilités de « pré-fêtes » de « post-fêtes » ou autres artifices destinés à en allonger la durée.

L'INITIATIVE demande que nos autorités municipales deviennent responsables de la bonne organisation et de la qualité des festivités, à l'image de la Fête de la Musique ou de la Nuit de la science.

L'INITIATIVE exige que la priorité soit donnée aux intérêts des habitants, non aux intérêts d'organisateur privés motivés par des enjeux commerciaux.

OUI à L'INITIATIVE!

NON AU CONTREPROJET

Qui laisse la porte ouverte à l'allongement et à la commercialisation des Fêtes au détriment des citoyens.

OBJET 6

CONTREPROJET À L'IN-5

Acceptez-vous le contreprojet à l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?

TEXTE DU CONTREPROJET

Proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2016 d'un projet de contreprojet à l'initiative populaire communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales », suite aux votes le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal de refuser l'initiative et de proposer un contreprojet.

CONTREPROJET À L'INITIATIVE IN-5

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu les articles 30 et 36F de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ; sur proposition du Conseil administratif, décide : par **64 OUI** contre **9 NON** et **2 ABSTENTIONS**

ARTICLE PREMIER —

Le contreprojet suivant est opposé à l'initiative populaire municipale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales ».

ARTICLE 2 —

La Ville de Genève peut autoriser l'organisation sur son domaine public de Fêtes de Genève aux conditions suivantes :

1. Le feu d'artifice est maintenu,
2. La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de onze jours,
3. Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitants-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux,
4. Les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles comme aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables et d'accès facilités aux événements, sauf exceptions limitées et justifiées,
5. Les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage,
6. Les accès au lac et plus particulièrement aux zones de baignade doivent être garantis,
7. Les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, sonores et visuels notamment, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains,
8. L'accès aux quais lors du traditionnel grand feu d'artifice est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville en collaboration avec l'organisateur,
9. La Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition.

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le contreprojet à l'initiative adopté par le Conseil municipal reprend en grande partie les conditions-cadre fixées par la Ville de Genève depuis l'édition 2016 des Fêtes de Genève à l'organisateur de la manifestation, la Fondation Genève Tourisme & Congrès. En effet, il prévoit que :

- Le Grand Feu d'Artifice est maintenu ;
- La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étaler sur une période de 11 jours au maximum ;
- Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adressent tant aux habitant-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux ;
- Les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles comme aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables et la possibilité d'accéder aux événements, sauf exceptions limitées et justifiées ;
- Les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage ;
- Les accès au lac et plus particulièrement aux zones de baignades doivent être garantis ;
- Les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, sonores et visuels notamment, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains ;
- L'accès aux quais lors du traditionnel Grand Feu d'Artifice est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville en collaboration avec l'organisateur ;
- La Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition.

Il est à noter que la prochaine édition des Fêtes de Genève ne sera pas impactée par l'acceptation du contreprojet en raison des délais de mise en œuvre prévus par la loi.

Par **64 OUI**, contre **9 NON** et **2 ABSTENTIONS**, le Conseil municipal a accepté le contreprojet.

COMMENTAIRES DES AUTORITÉS

Point de vue du Conseil municipal et du Conseil administratif

Le Conseil municipal et le Conseil administratif recommandent le rejet de l'initiative populaire communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » (ci-après « l'initiative ») **et l'acceptation du contreprojet**. Ils estiment que le contreprojet est plus à même de créer les conditions favorables au maintien des Fêtes de Genève (ci-après « les Fêtes ») que l'initiative, qui n'offre pas davantage de garanties contre les nuisances causées aux riverains et ne permet pas d'assurer la pérennité des Fêtes, y compris du Grand Feu d'Artifice.

Le contreprojet permet le maintien des Fêtes et du Grand Feu d'Artifice tout en limitant les nuisances causées aux riverains et à la population par les Fêtes. Il prévoit une durée de 11 jours maximum (au lieu des 25 jours de l'édition 2015), la protection des espaces verts (massifs floraux, arbres et pelouses) par l'organisateur, et la disposition de toutes les animations sur le domaine public en fonction de leurs impacts sonores et visuels.

Le contreprojet exige également de l'organisateur que les Fêtes soient conviviales et sociales, notamment en :

- Garantissant la gratuité de l'accès aux quais lors du traditionnel grand feu d'artifice ;
- Garantissant l'accessibilité de la manifestation, par le biais de prix raisonnables, et la possibilité d'accéder aux événements de la manifestation ;
- Prenant en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ;
- Valorisant le savoir-faire local.

Contrairement à l'initiative, le contreprojet empêche la Ville de Genève de subventionner financièrement les Fêtes. Toutefois, le contreprojet prévoit une durée de 11 jours s'étalant sur deux week-ends pour permettre d'atteindre l'objectif d'autofinancement des Fêtes.

Pour rappel, l'initiative prévoit une durée maximum de 7 jours, qui est jugée trop courte par les autorités pour atteindre l'autofinancement de la manifestation. Par ailleurs, elle ne prévoit expressément aucun mode de financement mais obligera les autorités de la Ville de Genève « à prendre en main le contenu [des] Fêtes ». La majorité du Conseil municipal a déjà exprimé son refus que les Fêtes soient financées par les contribuables de la Ville de Genève (fonds publics). Cette incertitude quant au financement des Fêtes est une menace pour le maintien du Grand Feu d'Artifice.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal et le Conseil administratif invitent les citoyennes et les citoyens à voter OUI le 4 mars 2018 au contreprojet à l'initiative populaire communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales. »

OBJET 7

QUESTION SUBSIDIAIRE

Si l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?

QUESTION SUBSIDIAIRE

Si l'initiative communale IN-5 et le contreprojet sont acceptés par le peuple, c'est le résultat de la question subsidiaire qui déterminera lequel des deux l'emporte.

En effet, la constitution de la République et Canton de Genève prévoit que, si le Conseil municipal oppose un contreprojet à une initiative, le peuple se prononce indépendamment sur chacune des deux questions, puis indique sa préférence en répondant à une question subsidiaire.

En l'espèce, le Conseil municipal oppose un contreprojet (objet n° 6) à l'initiative IN-5 (objet n° 5).

Le peuple est donc invité à indiquer sa préférence entre l'initiative IN-5 et le contreprojet en répondant à la question subsidiaire (objet n° 7).

OBJET 8

RÉFÉRENDUM PETIT-SACONNEX

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2017 (PR-1219) approuvant un projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Sacconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Sacconnex?

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION PR-1219

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ; vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ; sur proposition du Conseil administratif, décide : par **55 OUI** contre **16 NON** et **1 ABSTENTION**

ARTICLE UNIQUE —

Approuve le projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex.

SYNTHESE BREVE ET NEUTRE

Le projet de modification des limites des zones situées entre les chemins Moïse-Duboule, de la Tourelle, des Crêts et la place du Petit-Saconnex a été approuvé le 17 mai 2017 par le Conseil municipal. Il a pour objectif de créer les conditions nécessaires à l'urbanisation de ce secteur en créant une zone de développement 3 qui permettra, à terme, la réalisation d'environ 200 logements.

Le projet a été initié par le Canton en 2013. Une image directrice définit les principes d'aménagement du périmètre. Selon cette image, il est prévu de construire des bâtiments de gabarits modérés (variant de 3 à 5 niveaux sur rez-de-chaussée), implantés en front de rue de manière à préserver les voies caractérisant le quartier. Les espaces libres occupés par des jardins à l'arrière des immeubles sont préservés. L'indice de densité (rapport entre la surface de plancher construite et la surface du terrain) est proche de 1,4. Elle correspond aux préconisations du plan directeur cantonal, «Genève 2030».

Conjointement à cette étude d'urbanisme, ce périmètre a fait l'objet d'un recensement architectural qui a confirmé l'intérêt du noyau historique de l'ancien village (église, mairie et constructions anciennes avoisinantes). A l'ouest du périmètre, l'ensemble de maisons mitoyennes érigées au début du XX^e siècle au chemin de la Tourelle 9 à 17 a été également jugé digne d'intérêt, de même que la maison du 10, chemin des Crêts datant de 1908. Enfin, deux bâtiments constitutifs d'un ensemble XIX^e-XX^e siècle sont situés aux 19 et 21, chemin Moïse-Duboule.

Le projet de développement tient compte de ce recensement. Ainsi, le projet de modification des limites de zones exclut du périmètre à développer le cœur historique du village, à savoir l'église, l'ancienne mairie, les bâtiments situés aux 2-8, place du Petit-Saconnex, abritant notamment deux cafés-restaurants ainsi que les autres éléments identifiés par le recensement. Le petit ensemble formé par les bâtiments situés 19 et 21 chemin Moïse-Duboule est englobé dans le périmètre de la modification de zone mais il est maintenu en l'état et conservé.

En vue de fixer les conditions de réalisation des futurs logements esquissées dans l'image directrice du secteur, il est prévu d'établir un plan localisé de quartier (PLQ).

Le Conseil municipal a adopté la création d'une zone de développement le 17 mai 2017 par **55 OUI** voix contre **16 NON** et **UNE ABSTENTION**.

COMMENTAIRE DES AUTORITES

Le plan directeur communal (Genève 2020), adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et par le Conseil d'Etat le 14 octobre de la même année, préconise de développer une ville équilibrée, habitée et solidaire. Il met en exergue la construction de logements comme l'une des principales priorités politiques de la Ville de Genève.

La modification des limites de zones proposée, qui permettra la réalisation de 200 logements, dont une partie destinée au logement d'utilité publique, correspond à la volonté municipale de développer la première couronne urbaine. Situé dans un quartier bien doté en services, commerces et infrastructures scolaires (école primaire et cycle d'orientation de Budé) et très bien desservi par les transports publics (avec une cadence du bus de 6 minutes aux heures de pointe), ce projet s'inscrit parfaitement dans les stratégies de développement urbain menées par la municipalité.

Ce projet de modification de zone, dont les règles d'aménagement seront définies dans un plan localisé de quartier (PLQ) à établir répond à ces objectifs de développement urbain. En effet, il propose les conditions nécessaires à la construction de logements à loyer abordable tout en veillant au respect du patrimoine construit puisqu'il maintient les bâtiments de valeur et préconise des constructions de gabarit raisonnable qui s'inscrivent harmonieusement dans le tissu bâti existant.

La construction de ces nouveaux logements permettrait aussi de revitaliser le centre historique et les commerces en parallèle avec le projet de réaménagement de la place du Petit-Saconnex. Celui-ci permettra de retrouver une véritable place de quartier conviviale accueillant terrasses et cheminements dans laquelle les habitants pourront se retrouver.

Aussi, s'agissant d'un projet particulièrement respectueux de son environnement bâti et s'inscrivant dans les objectifs de développement de la Ville, les Autorités de la Ville de Genève vous recommandent d'accepter la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2017 portant sur l'approbation de la modification des limites de zones situées entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Saconnex et par conséquent de voter OUI à la création d'une zone de développement.

COMMENTAIRE DE LA MINORITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Notre région se développe à un rythme effréné depuis de nombreuses années. La surdensification et le surpeuplement du canton posent d'importants problèmes notamment en termes d'infrastructures et conduisent à une dégradation de la qualité de vie dans le canton.

Manifestement dépassées par l'arrivée des nouveaux habitants à Genève pour qui nous construisons aujourd'hui nos autorités n'arrivent pas à résoudre les nombreux problèmes induits par l'arrivée massive de cette population. Les problèmes sont principalement posés en termes d'infrastructures et de mobilité.

La création de cette zone de développement est disproportionnée. Construire ce qui est proposé par le projet de déclasséement conduirait à détruire irrémédiablement le caractère villageois de ce secteur. Construire à proximité des bâtiments hauts dénaturerait totalement cet environnement pittoresque en «écrasant» l'architecture de la place. De plus, la construction des immeubles proposés nécessiterait l'abattage d'un nombre d'arbres conséquent augmentant ainsi la désertification de la ville.

Il est faux d'affirmer que les futurs logements seront accessibles à la population. Situés à proximité des organisations internationales, il est à craindre, au contraire, que ce seront leurs employés qui viendront s'y loger.

Aussi, s'agissant d'un projet disproportionné qui contribuerait à la surdensification de Genève et qui détruirait irrémédiablement le village du Petit-Saconnex, la minorité du Conseil municipal vous recommande de refuser la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2017 portant sur l'approbation de la modification des limites de zones situées entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Saconnex et par conséquent de voter NON à la création d'une zone de développement.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

SAUVEZ LE VILLAGE DU PETIT-SACONNEX!

QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

Le dernier village sur la commune de Genève, au Petit-Saconnex, situé autour des cafés du Soleil et du Commerce, avec sa place, son temple, sa boulangerie, son buraliste, est voué à la destruction et à la densification. Le Conseil municipal de la Ville de Genève a majoritairement décidé de changer la zone 4B actuelle (maison d'habitation ayant un gabarit maximum de 10m) en zone de développement 3 (gabarit de 21 m). La zone 4B actuelle permet de densifier de manière contrôlée et en accord avec le caractère du quartier. Le sort de ce quartier le dépasse. Il intéresse tous ceux qui vivent alentour car le périmètre aujourd'hui menacé, plus qu'un poumon de verdure, constitue l'esprit du quartier. On s'y promène, on le traverse sur le chemin de l'école, de l'EMS ou des courses.

LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR TOUT LE MONDE

Le comité référendaire souhaite un développement de qualité au profit de tous les habitants de la commune de Genève et même aux alentours. Il faut de nouveaux logements à Genève, des logements de qualité, d'une densité raisonnable sans massacrer tout ce qui reste. Tout le monde en sortirait perdant. La zone de verdure qui disparaîtrait est importante, (22 essences différentes), l'avifaune souffrirait également de ce projet et tout cela pour ne gagner que peu de logements. Notre combat pour la sauvegarde d'un patrimoine, contre l'abattage de grands arbres, contre une sur-densification et pour une meilleure qualité de vie correspond aux combats menés dans de nombreux quartiers de la commune de Genève et du Canton. Nous sommes donc tous concernés.

PATRIMOINE ET MÉMOIRE

Nous nous battons pour préserver un patrimoine et une mémoire des lieux. Face aux changements rapides qui se déroulent dans notre commune, nous nous efforçons de sauvegarder des habitats représentatifs d'une certaine époque susceptibles de donner des repères aux générations à venir. Nous luttons pour préserver les derniers fragments du village du Petit-Saconnex. En détruisant les maisons modestes situées aux abords de la place, on détruirait l'esprit et le concept du village. Une place de village sans maisons perdrait tout son sens.

UNE DENSIFICATION MAÎTRISÉE

Nous sommes ouverts à une densification raisonnable, à taille humaine correspondant au gabarit de la zone 4.

INFRASTRUCTURES SATURÉES ET SANTÉ

Les bus sont régulièrement bondés, plusieurs écoles débordent et le trafic s'intensifie toujours plus en raison du nombre croissant de logements. Créer de nouvelles infrastructures occasionnerait encore plus de trafic et de pollution. La santé et la qualité de vie de tous les habitants de Genève devraient être une priorité.

BIODIVERSITÉ

L'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. La moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés¹. Sauvegarder ce qui reste de la biodiversité est ainsi une préoccupation majeure du comité référendaire. Les anciens jardins menacés sont un havre pour la flore et la faune, ils représentent un tampon de verdure entre de grands immeubles et ils ne sauraient être remplacés par les plantations minimalistes promises. Cet espace compte d'anciens arbres. Un changement de zone impliquerait un important abattage de grands arbres utiles pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique.

L'ÉGLISE

Nous nous mobilisons aussi contre la destruction d'une des églises du quartier d'autant plus qu'elle est très fréquentée par diverses communautés et que les paroissiens y sont attachés. Ils ont des projets d'embellissement du lieu.

L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE

L'association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex est totalement apolitique. Les membres et les sympathisants de cette association appartiennent à tous les partis confondus. Ils s'engagent pour sauvegarder une page de l'histoire de Genève pour léguer aux résidents actuels et aux générations futures des espaces de convivialité et de partage unanimement reconnus et appréciés.

CONCLUSION

Ensemble nous pouvons lutter contre l'enlaidissement et la sur-densification de Genève. Voter contre ce projet de déclassement c'est donner un signal fort à un développement durable, maîtrisé et raisonné, en harmonie avec les aspirations des habitants actuels sans péjorer les intérêts et l'avenir de nos enfants qui ont droit, eux aussi, à un cadre de vie humain.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « Sauvez le village du Petit-Saconnex » vous invite à voter et à faire voter NON au projet de modification des limites de zones, permettant la création d'une zone de développement 3, située entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Saconnex.

¹ Source : Office Fédéral de l'Environnement OFEV

PRISES DE POSITION

- OBJET 1** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1'000'000 F des dépenses générales des départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 2** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 340'000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 3** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 963'160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 4** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 150'000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 5** Acceptez-vous l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?
- OBJET 6** Acceptez-vous le contreprojet à l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?
- OBJET 7** Question subsidiaire: Si l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?
- OBJET 8** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2017 (PR-1219) approuvant un projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex ?

OBJET	1	2	3	4	5	6	7	8
Les Socialistes	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	CP	OUI
PLR Ville de Genève	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	CP	OUI
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	CP	OUI
MCG – Mouvement Citoyens Genevois	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	CP	NON
Ensemble à Gauche	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	IN	OUI
Les Verts	NON	NON	NON	NON	NON	NON	—	OUI
UDC	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	CP	NON
Comité référendaire « Non aux coupures générales linéaires dans les prestations de la ville »	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Comité référendaire « Non aux coupes dans la solidarité internationale »	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Comité référendaire « Non aux coupes dans la culture »	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Comité référendaire « Non aux coupes dans l'allocation de rentrée scolaire »	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Comité d'initiative pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
Comité référendaire : « Sauvez le village du Petit-Saconnex »	—	—	—	—	—	—	—	NON

PRISES DE POSITION (SUITE)

- OBJET 1** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1'000'000 F des dépenses générales des départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 2** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 340'000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 3** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 963'160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 4** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 150'000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 5** Acceptez-vous l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?
- OBJET 6** Acceptez-vous le contreprojet à l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?
- OBJET 7** Question subsidiaire: Si l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?
- OBJET 8** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2017 (PR-1219) approuvant un projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex ?

OBJET	1	2	3	4	5	6	7	8
Association des habitants du Petit-Saconnex et Genêts	—	—	—	—	—	—	—	NON
Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village	—	—	—	—	—	—	—	NON
Avec Ensemble à Gauche : défendons les prestations sociales!	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	IN	OUI
Bien vivre Pâquis – Rive droite	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Centrale Sanitaire Suisse Romande	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Comité d'associations de la coopération et de la solidarité internationale	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Comité plus de qualité moins de nuisances	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
DAL : Défense des Aîné.e.s, des Locataires, de l'Emploi et du Social	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	IN	OUI
Eaux-Vives environnement et santé	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
GE veux mes fêtes!	—	—	—	—	NON	NON	CP	—
Genève – Emploi, Formation	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	CP	OUI
Genève pour de vraies fêtes	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
Genève Ville d'accueil	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	CP	OUI
Groupe d'habitants des Eaux-Vives	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—

PRISES DE POSITION (SUITE)

- OBJET 1** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1'000'000 F des dépenses générales des départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 2** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 340'000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 3** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 963'160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 4** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 150'000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent?
- OBJET 5** Acceptez-vous l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?
- OBJET 6** Acceptez-vous le contreprojet à l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » ?
- OBJET 7** Question subsidiaire: Si l'initiative communale IN-5 « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?
- OBJET 8** Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2017 (PR-1219) approuvant un projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la Place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex ?

OBJET	1	2	3	4	5	6	7	8
La culture lutte contre les coupes	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Le massacre de notre patrimoine, ça suffit!	—	—	—	—	—	—	—	NON
Les Verts pour une ville durable, solidaire, sociale et de culture	NON	NON	NON	NON	NON	NON	—	OUI
Non aux coupes sur le dos des plus pauvres dans le monde	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Oui à l'initiative! Non au contreprojet!	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
Parti du Travail	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	IN	OUI
Parti Radical de Gauche – PRG	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	CP	NON
Pour des fêtes de qualité	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
Qualité de vie aux Paquis	—	—	—	—	OUI	NON	IN	—
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	NON	NON	NON	NON	—	—	—	OUI
solidarités	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	IN	OUI
Un geste pour le climat : protégeons nos grands arbres	—	—	—	—	—	—	—	NON
Unia	NON	NON	NON	NON	—	—	—	—
Vert'libéraux	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	CP	NON

LE VOTE ÉLECTRONIQUE

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR VOTER DE MANIÈRE ÉLECTRONIQUE

Pour voter de manière électronique, vous aurez besoin :

- De la carte de vote (avec indication VOTE ELECTRONIQUE) – voir exemple ci-dessous ;
- De votre date de naissance ;
- D'un équipement disposant d'un accès Internet stable.

Les différents codes et informations reproduits ci-dessous sont des exemples et diffèrent de votre carte de vote personnelle.

FEU-CAN
CARTE DE VOTE

000046

VOTANT POPULAIRE
Léon René Chabrier de Tost

P.P. C1-4341 Genève 06 9941

Membre
CMBR Genève
Rue Calandrinienne 1
1201 Genève 3

**VOTE PAR CORRESPONDANCE
OU AU LOCAL DE VOTE**

Année de naissance: MOIS ANNÉE

A TEMPLIR ET DÉPOSER SÉPARATEMENT
POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE

Signature

VOTE ELECTRONIQUE

<https://www.evotoe.ch/ige>

Numéro de carte de vote:
7647-6674-7812-5814

Code de contrôle postal

Code de finalisation:
879724

Vous devez avoir obtenu accès à l'Internet avant de voter.
Le présent bulletin est destiné à être complété et remis à l'urne.
Il est interdit de le réutiliser à d'autres fins.
Le présent bulletin est destiné à être complété et remis à l'urne.
Il est interdit de le réutiliser à d'autres fins.

MARCHE À SUIVRE

1. Inscrivez dans la barre d'adresse de votre navigateur le site de vote :
<https://www.evotoe.ch/ge>
2. Insérez votre numéro de carte de vote dans le champ vide de la page d'accueil.
3. Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur la case correspondante.
4. Faites vos choix de vote en cochant la réponse que vous souhaitez à chacune des questions posées.
5. Vérifiez que votre bulletin est conforme à votre désir sur la page « Récapitulatif », puis indiquez votre date de naissance.
6. Contrôlez que les codes de vérification fournis par le système correspondent bien à ceux que vous avez reçus avec votre carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci). Dans l'affirmative, introduisez le **code de confirmation** – il s'agit du code à gratter. Ainsi, vous donnez au système l'ordre de déposer votre vote dans l'urne électronique.
7. Le système vous renvoie alors un code de finalisation qui doit correspondre à celui indiqué sur votre carte de vote. Ce code de finalisation vous indique que le processus de vote est finalisé.

Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur www.chvote.ch

QUI PEUT VOTER DE MANIÈRE ÉLECTRONIQUE ?

Le vote électronique est disponible pour les électeurs suisses résidant sur le territoire cantonal genevois qui s'y sont inscrits.

ASSISTANCE

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le vote électronique sur le site www.chvote.ch

Une assistance téléphonique est à votre disposition au **+41 (0) 840 235 235**, de 8h à 18h, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 3 mars 2018 uniquement de 8h à 12h.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse e-demarches@etat.ge.ch; nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

ADRESSES DES LOCAUX DE VOTE EN VILLE DE GENÈVE

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautte 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Croquettes-Vidollet	Rue Baulacre 4
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

A VOTRE SERVICE

Votre enveloppe blanche doit contenir

POUR LES SUISSES RÉSIDENTS

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote avec 10 questions
- 1 brochure explicative fédérale
- 1 brochure explicative cantonale
- la présente brochure explicative

POUR LES ÉTRANGERS RÉSIDENTS

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose au format C5
- 1 bulletin de vote avec 8 questions
- la présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

TÉL. 022 546 52 00

Du lundi 12 février au vendredi 2 mars 2018 (de 9h à 17h)

samedi 3 mars 2018 (de 8h à 12h)

dimanche 4 mars 2018 (de 10h à 12h)

OÙ ET QUAND VOTER ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

VOTE ÉLECTRONIQUE

Le vote électronique est disponible pour tous les Suisses de l'étranger et pour les électrices et électeurs résidant sur le territoire cantonal qui se sont inscrits (pour plus d'informations voir aux pages 60 et 61 de la brochure). L'urne électronique est ouverte du lundi 5 février 2018 à midi heure suisse au samedi 3 mars 2018 à midi heure suisse.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 3 mars 2018 à 12h. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 1^{er} mars 2018. Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au samedi 3 mars 2018 à 12h.

AU LOCAL DE VOTE

Le scrutin est ouvert le dimanche 4 mars 2018 de 10h à 12h. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet. L'adresse de votre local de vote figure à la page 62.